



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-76948>

Département(s) de publication : **87**

Annonce n° **24-76948**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-9547

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville De Limoges

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21870850100018

**Ville :** LIMOGES CEDEX 1

**Code postal :** 87031

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 87

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Acquisition d'un logiciel de gestion des flux de production pour les ateliers d'impression

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 72500000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents, le cas échéant

**Critères d'attribution :** énoncé dans le Rc

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Nombre d'offres reçues : 2 Date d'attribution : 24/06/24 Marché n° : V4m04400au Limousin Digital Services, 6 Rue Leonard Trompillon, 87100 Limoges Montant Ht : 35 000,00 Euros Sous-traitance : non.  
Renseignements complémentaires : L'accord cadre est conclu pour une période initiale qui débute à compter de sa notification et se termine à la fin de la période de garantie d'un an ou celle proposée par le titulaire dans son mémoire justificatif si celle ci est supérieure. Cette période de garantie débute

à compter de la notification de l'admission de la solution formalisée par la signature d'un Pv. L'accord cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme sans que sa durée totale ne dépasse 4 ans. Le nombre de périodes de reconductions est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/07/2024**